



Procès-verbal Élection du Président Comité Syndical du 13 mai 2026

Le doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L. 5211-9 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Comité syndical à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

1^{er} tour de scrutin – majorité absolue

Candidats :

- Rachel BURGY
-
-

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	10
Bulletins blancs à déduire	0
Bulletins nuls à déduire*	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

*Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Résultats obtenus :

Candidats	Voix
Rachel BURGY	10

Proclamation des résultats :

Rachel BURGY élue présidente



2^e tour de scrutin – majorité absolue

Candidats :

-
-
-

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	
Bulletins blancs à déduire	
Bulletins nuls à déduire*	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

*Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Résultats obtenus :

Candidats	Voix

Proclamation des résultats :

.....

.....



3° tour de scrutin – majorité relative

Candidats :

-
-
-

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	
Bulletins blancs à déduire	
Bulletins nuls à déduire*	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	

*Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Résultats obtenus :

Candidats	Voix

Proclamation des résultats :

.....
.....



Observations ou réclamations :

/

Signatures des membres présents :